



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Éclairage public et insécurité

Question écrite n° 11305

### Texte de la question

M. Matthieu Marchio interroge M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur les conditions d'extinction des éclairages publics nocturnes dans les communes et du sentiment d'insécurité qui en découle. Si l'absence de lumières est relativement bien acceptée par la population, les critiques existent, dans l'agglomération de Sin-le-Noble par exemple, sur sa circonscription, où une recrudescence de la délinquance a été notée par certains habitants depuis 2022. Les cambriolages et des dégradations surviennent dans la nuit et perturbent la sérénité des personnes : 44 véhicules ont été dégradés sur cette commune. Certes, ces mesures permettent une économie de la consommation d'énergie et les initiatives qui aident à lutter contre le réchauffement climatique doivent être évidemment louées. Cependant, les usagers sont inquiets car certains arrêts de transports en commun ne sont plus éclairés, ce sentiment bien réel, créé par l'obscurité, revient aussi fortement chez certaines femmes, or celles-ci travaillent parfois la nuit ou très tard le soir, la nuit est associée au danger pour les femmes qui vont mettre en place des stratégies de contournement pour se déplacer dans l'espace public. Il est également à noter qu'avec la flambée des coûts de l'énergie, les économies sont moins importantes qu'espérées. Il lui demande donc quelles mesures prendre pour protéger la population dans de telles conditions, où en est le programme de renouvellement des équipements qui permettront d'éclairer en consommant moins d'énergie et si l'État va venir en aide aux communes qui ne peuvent plus se permettre financièrement d'éclairer les rues.

### Données clés

**Auteur :** [M. Matthieu Marchio](#)

**Circonscription :** Nord (16<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11305

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** Intérieur et outre-mer

**Ministère attributaire :** [Intérieur et outre-mer](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [12 septembre 2023](#), page 8059

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)